

Démarrage des travaux

Les travaux pour l'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000, autorisés par arrêté préfectoral du 19 juin 2023, commenceront au premier semestre 2024.

Publié le 22/12/2023 - Mis à jour le 16/01/2024



©HAROPA PORT / Vincent Rustuel

Le lancement des travaux de construction a été autorisé en juin 2023 par arrêté préfectoral. Ce projet d'envergure a fait l'objet d'une concertation publique menée en 2017-2018, ainsi que d'une étude d'impact avec enquête publique qui s'est déroulée en décembre 2022.

HAROPA PORT a engagé une phase de consultation auprès des entreprises pour la réalisation des travaux ; la remise des offres doit intervenir début 2024.

Les grandes étapes des travaux

Après l'installation d'une base-vie « travaux », puis la préparation des pistes d'accès au chantier à l'extrémité ouest de Port 2000 et le long de la Compagnie industrielle maritime (CIM), **l'entreprise sélectionnée lancera les chantiers de construction de la digue et du chenal maritime protégé.**

Pour en savoir plus sur les travaux

Le **transport massifié** est un enjeu stratégique pour la compétitivité et la décarbonation de la chaîne logistique de HAROPA PORT. Cette étape est donc un marqueur fort pour le premier port de France.

Le saviez-vous ? La chatière consiste en la construction d'une digue et d'un chenal de 2 km à l'entrée du port du Havre. Grâce à ces travaux, c'est l'ensemble de la flotte fluviale existante qui sera en capacité d'accéder aux terminaux maritimes de Port 2000 et de naviguer sur la Seine : automoteurs, convois poussés composés de pousseur et barges fluviales, navires fluvio-maritimes.

Le projet est cofinancé avec l'Union Européenne et la région Normandie.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
02 79 18 05 00